

Publié le 5 octobre 2018

Accord historique entre le Vatican et la Chine : la revanche des «rites chinois» ?

Présenté comme imminent depuis deux ans, «l'accord provisoire» conclu entre la Chine et le Vatican est le fruit de négociations qui durent depuis de nombreuses années. Un accord essentiellement pastoral selon Rome, que l'on ne peut aborder qu'avec une certaine profondeur historique, et dont le caractère pragmatique laisse augurer sinon d'autres avancées, au moins la nécessité d'ajustements futurs.

Le 22 septembre dernier, Monseigneur Antoine Camilleri, sous-secrétaire pour les relations avec les États du Saint-Siège, et Wang Chao, ministre adjoint des affaires étrangères de Chine, ont signé un accord provisoire (il sera possible de le réviser périodiquement), dont le contenu n'a pas encore été rendu public, mais qui semble constituer un «grand bond en avant» dans les relations entre le Vatican et Pékin, tout en suscitant inquiétudes et polémiques.

1951 : rupture diplomatique entre le Vatican et Pékin

L'accord conclu la semaine dernière met fin à soixante-sept années de rupture diplomatique, voulue en 1951 par le nouveau gouvernement communiste de la Chine (le Vatican reste ainsi l'un des dix-sept derniers États au monde, et le dernier en Europe, à reconnaître le gouvernement concurrent de Taïwan). Il s'agissait alors pour Pékin de manifester son refus qu'une entité «étrangère» puisse exercer une quelconque autorité sur les fidèles de l'une des religions nationales. L'article 36 de la Constitution de la République populaire de Chine met en effet en garde les religions contre la soumission à toute «domination étrangère» et les assujettit toutes au contrôle gouvernemental.

On peut, soit dit en passant, comprendre le ressentiment des autorités contre une religion qui avait largement profité de l'humiliation du pays par les Occidentaux pour s'implanter : le traité inégal de Tientsin, en 1858¹, entre autres concessions arrachées à l'Empire du Milieu, faisait de la France la protectrice des missions catholiques, qui reçurent alors une garantie d'extraterritorialité. Pour les Chinois, les missions chrétiennes avaient partie liée avec leur abaissement devant les «barbares

1 - Le traité de Tientsin, signé le 26 juin 1858 avec la France, le Royaume-Uni, l'empire de Russie et les États-Unis, clôtura la première phase de la seconde guerre de l'opium (1856-1860). Il permettait l'ouverture de onze nouveaux ports chinois aux étrangers, permettant des délégations étrangères à Pékin, ainsi que l'activité des missionnaires chrétiens et la légalisation de l'importation de l'opium. Cet accord fait partie des «Traités inégaux», série de traités imposés militairement par les puissances colonisatrices occidentales aux pays d'Extrême-Orient.

occidentaux» ! Rien d'étonnant, dès lors, que toutes les révoltes nationales, telle celle des *Boxers*², aient pris les catholiques pour cibles.

1957 : naissance de l'Association catholique patriotique

La décision de rompre fut suivie par la mise en place, en 1957, d'une «Association catholique patriotique», Église officielle étroitement contrôlée par l'État, mais non reconnue par Rome. Dans les 96 diocèses officiels, elle nomme les évêques, proposés par le gouvernement, mais qui se trouvent excommuniés *de facto* (même si certains d'entre eux ont pu obtenir une reconnaissance clandestine par le pape). C'est encore le cas de sept évêques nommés par Pékin.

Les difficultés qui s'en sont suivies sont considérables pour les catholiques chinois – une dizaine de millions semble-t-il, peut-être quinze – ultra-minoritaires dans un pays officiellement athée, et de surcroît divisés entre deux Églises concurrentes. Car, à côté de l'Église officielle, s'en est développée une souterraine, reconnue par Rome mais persécutée par l'État, particulièrement ces dernières années, où certains ont évoqué une «révolution culturelle silencieuse» (destruction d'églises, confiscation de bibles, emprisonnement de prêtres et de fidèles), dans un contexte d'intrusion gouvernementale de plus en plus grande dans les affaires de toutes les religions. Celles-ci sont en effet soumises à une politique de «sinisation» touchant aussi durement l'islam, comme en témoigne la répression impitoyable des Ouïgours (on parle d'un million de musulmans dans des camps).

Revenir à une situation apaisée

Le raidissement actuel contraste avec la politique d'ouverture inaugurée par Deng Xiaoping au troisième plénum du XI^e Congrès du Parti (1978), qui avait permis un changement important dans les rapports de l'État communiste avec les religions. Ainsi cinq d'entre elles avaient alors été officiellement reconnues : le bouddhisme, l'islam, le taoïsme, le protestantisme et le catholicisme. Mais toujours dans le cadre d'associations patriotiques, et avec des hauts et des bas. Ainsi, de 2006 à 2010, on avait pu observer un apaisement relatif, tous les nouveaux évêques ayant été consacrés avec la double approbation des autorités chinoises et du Saint-Siège, tandis que des évêques qui l'avaient été sans l'accord du pape reconnaissaient son autorité et obtenaient son approbation. La situation s'est détériorée à partir de 2010, l'Association patriotique des catholiques chinois n'hésitant pas à effectuer une dizaine d'ordinations illicites. L'enjeu actuel est donc de revenir à une situation apaisée pour les catholiques, alors même que l'État chinois entend renforcer son contrôle sur les religions.

C'est à cet enjeu, essentiel d'un point de vue pastoral (on insiste beaucoup à Rome sur le caractère «pastoral» et non politique de l'accord), que s'est employé le pape François dès son élection. Élu un jour avant Xi Jinping, en mars 2013, il lui avait immédiatement écrit. Une première réunion entre

2 - La révolte des Boxers (ou guerre des Boxers) fut fomentée par les «Poings de la justice et de la concorde», une société secrète dont le symbole était un poing fermé, d'où le surnom de Boxers donné à ses membres en Occident. Elle se déroula en Chine entre 1899 et 1901. Initialement opposé à la fois aux réformes, aux colons étrangers et au pouvoir féodal de la dynastie mandchoue des Qing, ce mouvement fut utilisé par l'impératrice douairière Cixi contre les seuls colons. Cela conduisit, à partir du 20 juin 1900, au siège des légations étrangères présentes à Pékin, les «55 jours de Pékin», qui s'acheva par la victoire des huit nations alliées contre la Chine (Autriche-Hongrie, France, Allemagne, Italie, Japon, Russie, Royaume-Uni et États-Unis).

une délégation chinoise et des représentants du Saint-Siège avait eu lieu à Rome en juin 2014, suivie de plusieurs autres, alternativement au Vatican et à Pékin. Le pape a en outre exprimé son désir de pouvoir se rendre un jour en Chine, évoquant dans une interview de 2016 «la grandeur du peuple chinois». Ces déclarations ont été accompagnées de gestes significatifs de bonne volonté, comme la demande faite par le pape à deux évêques «clandestins» de se retirer face à des évêques «officiels».

Le point central de l'accord serait donc la nomination des évêques. Les évêques officiels pourraient être désormais reconnus par le pape, qui disposerait d'un droit de veto, sans qu'on sache encore si celui-ci s'exercerait sur un seul nom proposé par le gouvernement ou s'il serait possible au Souverain Pontife de choisir au sein d'une liste proposée par ce dernier.

Profits et pertes d'un accord «pastoral»

L'accord signé vient opportunément donner «un nouvel élan» (selon l'expression du Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Vatican) à une Église chinoise vivante, au cœur de la nation la plus peuplée du monde, alors que le catholicisme perd du terrain en Europe, son foyer historique, et que les protestants, notamment évangéliques, se montrent particulièrement dynamiques en Chine (ils seraient 50 millions). Il replace le pape en chef incontesté, même par les autorités politiques du pays, de cette Église. Pourtant, il ne va pas sans craintes et critiques.

Les critiques, on veut certes les minimiser dans l'entourage du pape François. Monseigneur Marcelo Sanchez Sorondo, évêque argentin et actuel chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de l'Académie pontificale des sciences sociales, a ainsi qualifié samedi les opposants à l'accord de «bruyante minorité qui voudrait créer des troubles». Elles émanent pourtant de certaines personnalités reconnues, comme le cardinal Joseph Zen Ze-kiun, évêque émérite de Hongkong, selon qui un accord entre Rome et Pékin se fera nécessairement au détriment de l'Église souterraine. L'Église perdrait de sa crédibilité en se compromettant avec un régime officiellement athée, qui surveille et persécute les fidèles. Le bouillant prélat affirme parler beaucoup aujourd'hui par crainte d'être obligé, bientôt, de se taire !

Les difficultés pratiques ne manqueront pas de se présenter, à commencer par le fait que le nombre de diocèses n'est pas le même dans les deux Églises concurrentes (la clandestine en compte 144), et leur organisation diffère (l'Église officielle ne connaît que des diocèses, pas d'archidiocèses, ni de vicariats apostoliques).

Les craintes sont aussi celles des fidèles de Hong Kong et Taïwan, pour qui l'accord pourrait annoncer leur «lâchage» par le Vatican. Des interviews conduites à la sortie de certaines églises montrent toutefois des opinions plus nuancées que ce à quoi on aurait pu s'attendre. Si des internautes ont accusé le Saint-Siège sur la page *Facebook* du *Liberty Times* de Taïwan de «traiter avec le diable», d'autres fidèles restaient confiants. «Je crois qu'en signant l'accord, la volonté du pape est de promouvoir la liberté religieuse plutôt qu'établir des relations diplomatiques avec la Chine ; il n'y a pas besoin de politiser» le texte, juge Yuan Shi-min, fidèle de Notre-Dame de Fatima à Taipei³.

3 - Cité par *La Croix* le 23 septembre 2018.

La revanche des jésuites ?

Un regard historique permet peut-être de mieux comprendre l'attitude du pape François, dont il faut se souvenir qu'il est, même s'il a choisi de s'appeler «François», un jésuite. Elle nous remet en effet en mémoire la fameuse «Querelle des rites chinois», qui mit l'Église missionnaire en émoi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Alors que l'évangélisation de la Chine battait son plein, les missionnaires franciscains, soucieux de convertir le pays «par le bas» en s'adressant au peuple, lui imposaient des rites de type européen. Ils s'opposèrent dès lors aux jésuites qui, à l'instar du père Matteo Ricci (1552-1610), vêtu à la chinoise et devenu proche de l'empereur, s'adressaient «par le haut» aux élites politiques et culturelles. Ce qui impliquait de se plier aux coutumes et à la mentalité chinoise, quitte à sacrifier l'accessoire pour sauver l'essentiel, en tolérant des pratiques traditionnelles dès lors qu'elles n'étaient pas incompatibles avec le catholicisme. Ces pratiques traditionnelles concernaient principalement le culte des ancêtres, que les Franciscains assimilaient à de l'idolâtrie et qu'il fallait comprendre plutôt comme un acte de piété ancestrale. C'est ce qu'on appellera plus tard, au XX^e siècle, «l'inculturation» (consacrée par l'encyclique *Rerum ecclesiae* du pape Pie XI, en 1926). En attendant, le pape Benoît XIV, appelé à trancher, avait à l'époque donné tort aux Jésuites (1742), qui seront d'ailleurs supprimés peu après.

Ne peut-on discerner dans ce compromis entre le Saint-Siège et le gouvernement chinois la marque de cette méthode pragmatique ? Se résigner aux contraintes locales, fussent-elles choquantes pour les esprits occidentaux, pour gagner la liberté d'évangéliser... Une revanche des Jésuites, trois siècles plus tard ? Mais aussi une petite ouverture vers la liberté de la foi.

Jean-François Chemain

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr